

l'unité, avec une suprême autorité à laquelle nulle autre n'est supérieure, octroyant à Pierre de ne jamais s'illir dans la foi et de confirmer ses frères.

De cette primauté de Pierre découle l'unité de l'Eglise. Quiconque n'adhère pas à la chaire de Pierre ne peut participer à l'autorité ecclésiastique. Nul ne peut élever une chaire contre la chaire romaine, qui jouit non seulement de l'autorité et de l'honneur, mais de la pleine juridiction sur chaque évêque et sur tous collectivement.

« Qu'ils ne refusent pas d'entendre Notre voix et de seconder Notre charité paternelle, conclut le Souverain-Pontife, ceux qui reconnaissent Jésus-Christ comme le Fils de Dieu et le Sauveur du genre humain, mais qui errent loin de l'Eglise son épouse. Il faut que ceux qui acceptent le Christ l'acceptent tout entier.

« Nous appelons aussi à Nous les hommes que le souffle de l'impiété n'a pas corrompus entièrement et qui recherchent au moins comme Père le Dieu créateur du ciel et de la terre. Que ceux-là aussi Nous entendent, car ils ne peuvent pas être compris parmi les enfants de Dieu s'ils ne reconnaissent pas Jésus-Christ pour leur frère et l'Eglise pour leur mère. »

Léon XIII termine en exprimant la confiance que la miséricorde de Dieu dirigera les volontés des hommes vers l'unité de l'Eglise.

## PROFESSION RELIGIEUSE ET PRISE D'HABIT

**Chez les sœurs de Sainte-Croix, Saint-Laurent**

LE 29 JUILLET 1896

**L**A cérémonie était présidée par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal.

*Ont prononcé leurs vœux :* Sr M. de Sainte-Blandine, Dlle Evana Corbeil, Sr M. de la Purification, Dlle Louise Brouillet, Sr M. de Saint-Thomas de Cantorbéry, Dlle L. Young, Sr M. de Sainte Pauline, Dlle Mary-Helen Hennessey, Sr M. de Saint-Denis, Dlle Ellen Connors, de Montréal ; Sr M. de Sainte-Léontine, Dlle Emérentienne Desrochers, de Sainte-Croix, comté de Lotbinière ; Sr M. de Sainte-Léopoldine, Dlle Mectbilde Pilon, de Saint-Timothée ; Sr M. de Sainte-Olive, Dlle Emélia